

COMMUNE DE GUISCARD
-
PLAN LOCAL D'URBANISME
-
BORDEREAU DES PIECES
-

1 - Pièces administratives

2 - Rapport de présentation

3 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

4 - Orientations d'Aménagement et de Programmation

5 - Règlement

- 5a - Règlement écrit
- 5b - Règlement graphique « territoire communal » (échelle 1/6 250^e)
- 5c - Règlement graphique « bourg » (échelle 1/2 000^e)
- 5d - Règlement graphique « hameaux » (échelle 1/2 000^e)
- 5e - Règlement graphique / emplacements réservés

6 - Annexe « sanitaire »

- 6a - Notice sanitaire
- 6b - Plan du réseau d'eau potable
- 6c - Plan du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
- 6d - Zonage d'assainissement

7 - Annexe « réseaux divers »

- 7a - Défense incendie
- 7b - Plan du réseau électrique

8 - Annexe « servitudes d'utilité publique »

- 8a - Cahier des servitudes d'utilité publique
- 8b - Notice voirie-alignement

9 - Annexe « informations jugées utiles »

- 9a - Zones de sensibilité archéologique

10 - Annexe « Droit de Prémption Urbain »